



# SMS MP

À tout moment,  
gérez vos comptes  
**MARARA Paiement**  
par SMS !



# Comment s'abonner ?

**Pour vous abonner, rien de plus simple !**

Remplissez et signez le bulletin d'adhésion ci-joint, ainsi que les Conditions Générales d'abonnement.

**Ensuite, vous avez 2 possibilités :**

- ➔ apportez le tout dans une agence FARE RATA
- ➔ envoyez le tout par mail à l'adresse :  
[contact@mararapaiement.pf](mailto:contact@mararapaiement.pf)

**ABONNEMENT ANNUEL :**

Gratuit

**CONSULTATION DU SERVEUR :**

coût d'envoi du SMS + 106 F.CFP TTC

## **SMS MP: A tout moment, gérez vos comptes MARARA Paiement par SMS !**

### **LES AVANTAGES DU SERVICE :**

Grâce au service SMS MP, service de messagerie sur téléphone mobile, vous pouvez désormais, partout et à tout moment :

- Consulter le solde de vos comptes MARARA Paiement
- Être informé de l'arrivée d'un virement sur votre compte MARARA Paiement
- Être informé lorsque vos comptes sont à découvert.

Avec SMS MP, vous pouvez suivre vos comptes MARARA Paiement au plus près.

# Guide Pratique



## POURQUOI UN CODE CONFIDEL ?

Afin que vous soyez la seule personne à pouvoir consulter vos comptes MARARA Paiement par SMS, vous pouvez créer un code confidentiel à 4 caractères.

Lors de l'inscription au service, le code initial est 0000. Pour plus de sécurité, nous vous conseillons de créer votre propre code confidentiel.

Ce code vous servira à chaque fois que vous voudrez utiliser le service SMS MP, donc ne l'oubliez pas !

## CRÉER ET MODIFIER MON CODE CONFIDENTIEL

### → Créer mon code confidentiel

À partir du menu messagerie de mon téléphone mobile, je crée le message suivant :

CC (espace)	<input type="text" value="0"/> <input type="text" value="0"/> <input type="text" value="0"/> <input type="text" value="0"/>	(espace)	<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>
	Code initial		Nouveau code

J'envoie le message au numéro de téléphone **7777**.  
**Ça y est, j'ai créé mon code confidentiel !**

### → Modifier mon code confidentiel

Pour modifier mon code confidentiel, je crée le message suivant :

CC (espace)	<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	(espace)	<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>
	Ancien code		Nouveau code

J'envoie le message au numéro de téléphone **7777**.  
**Ça y est, j'ai modifié mon code confidentiel !**

Un même code confidentiel me donne accès à tous mes comptes MARARA Paiement.

Le titulaire d'un compte MARARA Paiement est responsable de la conservation et de l'utilisation de son code confidentiel.



## CONNAÎTRE LE SOLDE DE MON COMPTE ?

➔ À tout moment, si je veux connaître le solde de mon compte MARARA Paiement, je crée, à partir du menu messagerie de mon téléphone mobile, le message suivant :

CH (espace)	□□□□
	Code confidentiel

J'envoie le message au numéro de téléphone 7777.

**Je reçois le solde de mon compte MARARA Paiement sous quelques minutes !**

➔ Dans le cas où je dispose de plusieurs comptes MARARA Paiement, je crée le message suivant :

CH (espace)	□□□□	(espace)	□□□□□□□□
	Code confidentiel		N° compte MP

J'envoie le message au numéro de téléphone **7777**.

**Je reçois le solde de mon compte MARARA Paiement désiré sous quelques minutes !**



## ÊTRE AVERTI DE L'ENCAISSEMENT D'UN VIREMENT

➔ Pour être informé de l'arrivée d'un virement\*, je crée un message indiquant le seuil à partir duquel je recevrai un message d'alerte.

VI (espace)	<input type="text"/>	(espace)	<input type="text"/>
	Code confidentiel		Seuil choisi

J'envoie le message au numéro de téléphone 7777.  
Je suis averti de l'arrivée de tous les virements supérieurs au seuil choisi

➔ Dans le cas où je dispose de plusieurs comptes, je crée le message suivant :

VI (espace)	<input type="text"/>	(espace)	<input type="text"/>	(espace)	<input type="text"/>
	Code confidentiel		Seuil choisi		N° compte MARARA Païement

J'envoie le message au numéro de téléphone 7777.  
Je suis averti de l'arrivée de tous les virements supérieurs au seuil choisi sur le compte désiré.

## MODIFIER LE SEUIL DE VIREMENT CHOISI

Pour modifier le seuil de virement\* choisi, je procède de la manière énoncée ci-dessus.

## DÉCOUVERT

Grâce à SMS MP, je reçois un message indiquant que mon compte est à découvert.

\* Supérieur ou égal à 100 000 F.CFP





# CONDITIONS GÉNÉRALES

## D'ABONNEMENT AU SERVICE SMS MP

**Entre :** MARARA Paiement , établissement de paiement, dont le siège social est situé au n°8, rue de la reine POMARE IV - 98714 Papeete, ci-après dénommé « MARARA Paiement » ,

**Et :** Le client, c'est à dire toute personne physique ou morale souscripteur du service SMS MP sur téléphone mobile, ci-après désigné «le client».

### Article 1 - Objet :

Les présentes conditions générales d'abonnement ont pour objet de définir les termes et conditions dans lesquels MARARA Paiement met à la disposition du client, le service SMS MP.

Ce service est proposé au client sous réserve de son acceptation des présentes conditions générales d'abonnement. Ce dernier déclare et reconnaît en conséquence, avoir lu les présentes conditions générales d'abonnement.

MARARA Paiement se réserve le droit de modifier en tout ou partie et à tout moment les présentes conditions générales d'abonnement. Il appartient en conséquence au client de se référer régulièrement à la dernière version des conditions générales d'abonnement et des tarifs en vigueur, disponibles en permanence dans les agences Fare Rata et sur le site [www.mararapaiement.pf](http://www.mararapaiement.pf) .

Le client est réputé accepter cette dernière version à chaque nouvelle connexion au service SMS MP de MARARA Paiement.

Les présentes conditions générales d'abonnement ainsi que le bulletin d'adhésion constituent le contrat.

La souscription de ce contrat emporte acceptation sans réserve des présentes conditions générales.

### Article 2 - Conditions d'utilisation du service SMS MP

#### 2.1 - Description du service SMS MP

L'ensemble des caractéristiques du service SMS MP se trouve détaillé sur le site de MARARA Paiement accessible à l'adresse <http://www.mararapaiement.pf> ou sur simple demande dans une agence Fare Rata ; le client reconnaît en avoir pris connaissance. Depuis un téléphone mobile en Polynésie française, le service SMS MP permet au client de :

- prendre connaissance du solde de son compte MP; - commander des chèquiers ; - recevoir et envoyer des messages relatifs à son compte MARARA Paiement ; ces messages alphanumériques sont de taille limitée.

L'abonnement au service SMS MP comprend également l'envoi par MARARA Paiement de messages d'informations. Pour recevoir un message, le téléphone mobile du client doit être connecté au réseau de l'opérateur de téléphonie mobile et se situé dans sa zone de couverture en Polynésie française.

Si le téléphone mobile du client n'est pas en service, le message est stocké dans la messagerie du client.

La capacité de stockage des messages par téléphone mobile étant limitée, il appartient au client d'effacer régulièrement ses messages afin de ne pas en saturer la mémoire et de consulter régulièrement sa messagerie. Pour ce faire, il doit éventuellement se rapprocher de l'opérateur de téléphonie mobile.

Le client s'engage à utiliser un téléphone mobile agréé conformément aux normes de télécommunications en vigueur en Polynésie française.

MARARA Paiement pourra à tout moment modifier certaines informations liées au serveur SMS MP.

Les accès à celui-ci pouvant évoluer et être modifiés ultérieurement.

#### 2.2 - Ouverture d'un abonnement au service SMS MP et code confidentiel

L'utilisation du service SMS MP suppose le respect par le client d'une procédure de mise en service, par laquelle il doit fournir notamment son identité et ses coordonnées. Le client s'engage à ce que les informations personnelles le concernant soit correctes et à jour, et à effectuer les modifications nécessaires à cette fin.

Pour l'activation du service SMS MP, le client doit suivre la procédure indiquée par MARARA Paiement.

Le code confidentiel initialement paramétré sur le serveur SMS MP est 0000.

Dès activation du service SMS MP, il est de la responsabilité du client de changer ce code confidentiel afin d'éviter toute utilisation non autorisée par un tiers. Le client est le seul responsable de la confidentialité de cet identifiant qu'il devra impérativement conserver secret. Toute utilisation du service SMS MP effectuée par le biais du code confidentiel d'un client, est réputée réalisée par ce dernier et sous sa pleine et entière responsabilité.

De même, le client sera seul responsable de l'utilisation qui peut être faite du téléphone mobile dont il a déclaré le numéro d'appel dans le bulletin d'adhésion au service SMS MP.

En cas de perte ou d'oubli de son code confidentiel, le client a la possibilité de réclamer auprès de MARARA Paiement, la communication de son dernier code confidentiel identifié.

La réédition du code confidentiel est payante et transmise au client sous pli.

MARARA Paiement ne pourra pas être tenu responsable de toute perte ou dommage survenu en raison du manquement à ces obligations de confidentialité qui incombent au client.

#### 2.3 - Utilisation et fonctionnement de l'abonnement SMS MP

Le client s'engage à ne faire aucune utilisation que ce soit du service SMS MP qui serait susceptible de causer une préjudice à MARARA Paiement ou à des tiers.

Le client s'interdit notamment de :

- violer intentionnellement ou non, toute loi ou réglementation en vigueur ; - usurper ou tenter d'usurper l'identité d'autres personnes ou la dénomination sociale d'une société ou de tout autre personne morale.

#### 2.4 - Disponibilité du service SMS MP

Le service SMS MP est disponible 24 heures sur 24.

MARARA Paiement s'efforcera de maintenir la continuité du service SMS MP et souscrit à ce titre à une obligation de moyens.

Toutefois MARARA Paiement pourra interrompre le service pour assurer les réparations et l'entretien du matériel ainsi que toute intervention sur les logiciels.

MARARA Paiement ne sera pas tenu responsable de toute interruption due à l'opérateur de téléphonie mobile.

MARARA Paiement ne pourra être tenu responsable d'une interruption du service SMS MP due à un fait indépendant de sa volonté comme notamment la perturbation des transmissions radiotéléphoniques en raison des conditions atmosphériques ou d'aléas dans la propagation des ondes, la déficience d'un appareil ou dans le cas où le client n'aurait pas honoré son abonnement auprès de l'opérateur de téléphonie mobile.

Il est expressément convenu que si la responsabilité de MARARA Paiement devait être retenue dans l'exécution du présent contrat, le client ne pourrait prétendre à d'autres indemnités, dommages et intérêts que le remboursement de la dernière cotisation d'abonnement payée ou prélevée préalablement.

Le client fait son affaire personnelle de l'acquisition du téléphone mobile, il en résulte que MARARA Paiement sera étranger à tous litiges pouvant survenir entre le client et le fournisseur de son terminal mobile.

MARARA Paiement ne donne aucune garantie de quelque nature que ce soit y compris de qualité marchande, ou d'adéquation à des objectifs particuliers et/ou personnels du client ou autre.

Par conséquent, MARARA Paiement ne pourra en aucun cas être tenu responsable de tous dommages indirects ou fortuits, même si MARARA Paiement a été informé par le client de la possibilité d'une telle perte ou de tels dommages. Dans le cas où les services de MARARA Paiement seraient perturbés ou ne fonctionneraient pas, MARARA Paiement ne pourra en aucun cas être tenu pour responsable de toute perte de revenus due à une interruption de service, le client reconnaissant que l'obligation de MARARA Paiement est une obligation de moyens à l'exclusion de toute autre.

### **Article 3 - Cas de force majeure**

Aucune des deux parties ne sera tenue responsable vis à vis de l'autre de la non exécution ou des retards dans l'exécution d'une obligation du présent contrat qui seraient dus à la survenance d'un cas de force majeure habituellement reconnu par les tribunaux.

Si le cas de force majeure devait avoir une durée supérieure à 30 jours consécutifs, l'une des deux parties peut résilier de plein droit le présent contrat, par simple demande écrite.

### **Article 4 - Tarifs et conditions de paiement**

**4.1** La souscription au présent contrat donne lieu au paiement par le client d'un abonnement annuel, dont le prix est indiqué dans une fiche tarifaire remise au client par MARARA Paiement et prélevé directement sur son compte MARARA Paiement.

L'activation du service SMS MP du client sera effective à la date de saisie du contrat dans la base de MARARA Paiement.

**4.3.** Les tarifs des services fournis par MARARA Paiement sont remis au client lors de la souscription du contrat.

Les modifications des tarifs seront applicables à tous les contrats et notamment à ceux en cours d'exécution.

### **Article 5 - Durée - Résiliation**

**5.1** Lors de la souscription d'un premier abonnement, la durée du contrat sera égale à un (1) an minimum.

Au terme de cette première durée de souscription, l'abonnement est renouvelé par tacite reconduction de 12 mois en 12 mois.

**5.2.** Le client peut à tout moment mettre un terme à l'abonnement en respectant un préavis d'un (1) mois avant le terme de la période d'abonnement en notifiant sa décision par simple demande écrite. Toutefois, le client ne peut pas demander le remboursement de tout ou partie de l'abonnement sous le motif de la résiliation de l'abonnement.

**5.3.** MARARA Paiement se réserve le droit de résilier sans délai l'abonnement SMS MP du client, sans préjudice des poursuites judiciaires, dans le cas où ce dernier :

- aurait fourni des informations erronées ;
- contreviendrait aux lois et aux réglementations en vigueur ;
- ou ne respecterait pas ses obligations contractuelles.

### **Article 6 - Date de prise d'effet de l'abonnement**

Le contrat d'abonnement prend effet et est réputé conclu dès sa date de souscription.

### **Article 7 - Droit d'accès et de rectification**

MARARA Paiement s'engage à prendre les mesures propres à assurer la protection et la confidentialité des informations qu'il détient ou qu'il traite.

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et à la liberté, le client peut demander à MARARA Paiement la communication des informations le concernant et le cas échéant, leur rectification auprès de MARARA Paiement :

- MARARA Paiement- 8 rue de la Reine POMARE - 98714 - Papeete - dpo@mararapaiement.pf .

MARARA Paiement se réserve le droit, sauf avis contraire du client, de communiquer les dites informations à des tiers à des fins commerciales.

### **Article 8 - Modification des conditions générales d'abonnement**

MARARA Paiement se réserve le droit d'apporter toute modification aux présentes conditions générales.

Celles-ci feront l'objet d'une information auprès du client qui, s'il ne les agrée pas, pourra résilier son abonnement dans un délai d'un (1) mois sur simple demande écrite.

Le client ne peut pas réclamer le remboursement de tout ou partie de l'abonnement sous le motif de la résiliation de l'abonnement.

### **Article 9 - Compétence juridictionnelle**

Le présent contrat est soumis au droit français, et tout litige relatif à son exécution sera porté le cas échéant, devant le Tribunal compétent de Papeete.

**J'affirme avoir lu et accepté les conditions générales d'abonnement.**

Fait à ..... le.....

.....  
(signature précédée de la mention «lu et approuvé»